



MOTO CLUB DE ROCHEPAULE

Président : M. Jean Maurice EYRAUD



15^{ème} TRIAL CLASSIC DE ROCHEPAULE

5 et 6 juin 2021

Règlement Particulier

Article 1 – ORGANISATION

Le **MOTO CLUB de ROCHEPAULE** organise les **5 et 6 juin 2021**, le **15^{ème} Trial CLASSIC de ROCHEPAULE**. Cette épreuve sera ouverte à tous les pilotes titulaires d'une licence FFM Motos Anciennes Tout terrain (MAT) ou d'une licence nationale (NCO, NTR) ou d'une licence internationale si la manche est inscrite au calendrier ZUE.

(Remarque : La licence MAT n'autorise qu'au pilotage d'une moto définie au Code Sportif par « freins à tambours et datant d'avant 1985 »).

Pour être classé dans le classement général final, un pilote étranger devra être en possession d'une licence FFM de l'année en cours.

Le Trial est également ouvert avec une licence une manifestation, les pilotes ayant ce type de licence seront classés au même titre que les pilotes détenteurs d'une licence fédérale annuelle. La délivrance de cette licence est conditionnée à la production d'un certificat médical de moins d'un an indiquant aucune contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition.

La licence doit être prise uniquement sur le site de la FFM suivant :

<http://licence.ffmoto.net/inscription.html>

Cette année notre Trial est inscrit au calendrier du CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TRIAL VINTAGE FFM ainsi qu'aux 2 challenges : AFATA - CHETRA & CHETRIM. A définir si une seule journée comptera pour le classement de ces organisations le samedi ou le dimanche pour le concurrent inscrit que pour cette journée.

Seule l'âge de la moto donnera droit à un **bonus ou malus** :

Définition de l'âge de la moto pour le BONUS / MALUS date de la première immatriculation indiquée sur la carte grise.

Le parcours de 40 km utilisé dans le même sens les deux jours sur deux boucles de 28 et 12km dans les monts ardéchois.

Article 2 – ENGAGEMENTS

Pour les pilotes **qui participent** au TVT (Trial Vintage Trophy), les inscriptions doivent être faites sur le site du TVT : <https://www.vintage-trial-trophy.com/les-epreuves/>

Pour les pilotes **qui ne participent pas au TVT**, remplir l'imprimé à récupérer sur le site du club : <https://www.moclubrochepeule.com>



Les engagements 250 maximum seront reçus par le **trésorier** monsieur **ERIC BUNEL**
Avant le 26 mai → 14 rue de l'Égalité 69230 SAINT GENIS LAVAL
Après le 26 mai → Centre Tout Terrain BERGERON 07 320 ROCHEPAULE
Tél mobile : 06 81 61 04 22 - mail : eric.bunel@wanadoo.fr

- Les engagements sont pour les deux jours de 85,00€ pris avant le 26 mai 2021 après le 26 mai et le jour de l'épreuve est porté à 95,00€.
- Possibilité de ne rouler qu'une journée au choix à 45,00€ pris avant le 26 mai 2021 après le 26 mai et le jour de l'épreuve est porté à 55,00€.
- Les concurrents qui seront accompagnés d'un commissaire de zone pour les deux jours seront remboursés de 100 % de l'engagement ou de 50% pour une seule journée de commissaire, prévenir impérativement 15 jours avant le jour du trial, JESSICA EYRAUD par mail jessica.eyraud@hotmail.fr.

Article 3 – PARCOURS

- Parcours de 40 kilomètres sur deux boucles comportant 16 zones.
- Quatre niveaux de zones tracés dans l'esprit de l'époque ou la technique de passage est privilégiée à la prise de risque.
- Il est rappelé aux pilotes qu'ils doivent suivre absolument le parcours fléché sous peine de mise hors course et respecter les ordres des commissaires.

Article 4 - TEMPS IMPARTI : 7 heures

Ce temps peut être modifié suivant le déroulement de la course ou les conditions atmosphériques.

Article 5 – MOTOS ADMISES

Le Trial est ouvert uniquement aux motos de trial à savoir :

Les motos autorisées à participer sont réparties dans les 4 classes d'âge suivantes

- Pré 65 -Moto construites avant 1965 -modèle Bultaco T10 inclus.
- Pré 80 -Moto ne faisant pas partie de la catégorie précédente et construite jusqu'en 1980
- Post 80 -Moto ne faisant pas partie de la catégorie précédente et construite à partir de 1980 et répondant à la définition de moto ancienne.
- Post 80 Moderne - Les motos modernes mono-amortisseur seront acceptées mais ne seront pas classées au classement général TVT, il y aura un classement spécial Post 80 moderne.

Il est précisé que pour la saison 2021, les pilotes ayant concouru au « Championnat de France Historique » 2020 avec une moto mono-amortisseur bénéficieront d'une dérogation leur permettant d'être classés dans la classe « Post 80 » de leur catégorie.

Article 6 – Catégories et Bonus

Catégories, Jaune, Verte, Bleue et Rouge (la couleur des flèches en zone).

- **JAUNE** : Gentlemen ou Promotion/ Randonneur → Zone facile
- **VERTE** : Master ou Régional/Critérium → Zone moyenne
- **BLEUE** : Experts ou National /Régional → Zone plus technique
- **ROUGE** : Inter → Zone très technique

Au niveau des zones du championnat d'Europe il y a 10 ans !

- **Bonus/Malus (appliqués uniquement pour le classement de la Rochepaule Classic et non pour le CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TRIAL VINTAGE et les challenges AFATA et CHETRA qui ont leur propre classement (voir leurs règlements propres).**



Un Bonus ou Malus est appliqué selon l'âge de la moto sur le total des points de la journée (date de la première immatriculation indiquée sur la carte grise).

- Pré 65 → 0,5 (moto construite avant 1965) – total des points multipliés par 0,5
- Pré 80 → 1 (moto construite entre 1965 et 1980) – total des points X 1
- Post 80 bi amortisseurs → 1,5 (moto construite après 1980) – total des points X 1,5
- Post 80 modernes → 1,8 (moto mono-amortisseur) – total des points X 1,8

Article 7 – ADMINISTRATION et CONTROLES

- De 16 heures à 20 heures au Centre Tout Terrain de ROCHEPAULE le vendredi 4 juin 2021
- De 8 heures à 10 heures au Centre Tout Terrain de ROCHEPAULE les 5 et 6 juin 2021
- Carte Grise, Permis de conduire, licence FFM et assurance de la moto à présenter au contrôle.
- Un contrôle technique sera effectué suivant les obligations notées sur le règlement.
 - Coupe circuit ou décompresseur obligatoire
 - Embouts de guidon protégés
 - Leviers à boules
 - Carters de chaînes et protection couronne arrière (dent de requin)
 - Repose pieds repliable
 - Mousse de guidon
 - Le niveau sonore est de 94 décibels maximums
 - Présence de l'éclairage sur le véhicule fixe est conseillée
 - Le port d'une protection dorsale est conseillé
- Le port d'un casque homologué ECE 2205, d'un pantalon en tissus renforcé et vêtements manches longues, de bottes et de gants adaptés seront obligatoires.
- Pour les pilotes étrangers : une autorisation de sortie délivrée par leur Fédération Nationale si la manche est inscrite en ZUE

Article 8 – DEPARTS

- Seront donnés à partir de 9 heures et ce à raison d'un départ toutes les minutes.
- Dernier départ à 12 heures (heure limite).
- Tout concurrent partant après l'heure limite sera considéré comme parti à cette heure limite.
- Les contrôles de départ et d'arrivée seront installés au Centre Tout Terrain de ROCHEPAULE.

Article 9 – MESURES EXCEPTIONNELLES

En fonction des impondérables, le directeur de course peut être amené à modifier le parcours et le déroulement de l'épreuve.

Article 10 – EQUIPEMENT DU CONDUCTEUR ET DES MACHINES

- Le port du casque, des bottes et des équipements de sécurité est obligatoire.
- Ouvert aux machines de TRIAL de : 50 cc le BSR est demandé et de 80 cc à plus de 125 cc permis A obligatoire.
- Les pneus de CROSS ou ENDURO sont interdits
- Le silencieux d'échappement est obligatoire suivant l'indice DBA réglementaire (94 dB maxi).



Article 11 – CRAVATES DE CONTROLE ET PENALISATIONS

- Les concurrents seront porteurs d'une cravate de contrôle qui devra être pointée par un des commissaires de zone à chaque zone.
- Le non pointage à un contrôle sera pénalisé de 20 points.
- Les pénalisations seront sanctionnées suivant le règlement du trial non-stop.

✓ Pénalités :

- Si le pilote ne fait aucune faute il a **0** point de pénalité
- S'il pose **1** pied il a **1** point de pénalité
- S'il pose **2** fois le pied il a **2** points de pénalité
- S'il pose **3** fois ou plus le pied il a **3** points de pénalité
- S'il fait un échec il a **5** points de pénalité

✓ Définition des pénalités

Le trial non - stop est la règle en matière de trial « à l'ancienne »

Chaque concurrent est considéré comme entré ou sorti dès que l'axe de la roue avant de la machine a dépassé le panneau indiquant le début ou la fin de la zone.

Les pilotes de chaque catégorie doivent franchir exclusivement les portes formées par les flèches qui leur sont réservées. Il est interdit de franchir dans un sens ou dans l'autre une porte formée par les flèches d'une autre catégorie.

Pied à terre ou appui

- Tout appui d'une partie du corps du pilote ou d'une partie de la moto à l'exception des pneus, repose pieds ou sabot.

Echec

- A modifié la zone lors de la reconnaissance avec les mains.
- Déplacement de la roue AV ou de la roue AR à l'arrêt avec les pieds sur les repose pieds.
- Recul de la moto avec ou sans pied à terre.
- Arrêt de progression avec les pieds sur les repose pieds ou avec un pied à terre (Règle « COUTARD » le temps de prononcer à haute voix et lentement ARRET DE PROGRESSION).
- Chute.
- Guidon touchant le sol. - Avoir les deux pieds du même côté de la moto ou derrière l'axe de la roue arrière de la moto lorsque celle-ci est cabrée.
- Arrêt du moteur avec tout appui du pilote ou de la moto autre que les pneus,
- Aide extérieure sur le pilote ou la moto.
- Le pilote qui, avec sa machine ou une partie de son corps, modifie ou détruit la position d'un support de signalisation ou d'une flèche qui nécessite l'intervention du commissaire pour les remettre en l'état ou dans leur position initiale.
- La roue ou la machine passe au-dessus d'une signalisation ou d'un support de signalisation de sa catégorie avant que l'axe de la roue avant ait franchi le signal de fin de section.
- Traverser une délimitation avec n'importe quelle roue.
- Franchir les limites latérales d'une zone (rouler de l'autre côté du ruban).
- Passer du mauvais côté d'une marque de délimitation.
- Passer dans un sens ou dans l'autre une porte fermée par les flèches d'une autre catégorie.
- Assistant qui pousse ou tire le ruban pour faire gagner de la place au pilote.
- Effectuer une boucle à l'intérieur de la zone.
- Refuser de franchir une zone



Article 12 – CLASSEMENT, RESULTATS et RECLAMATIONS

- Le classement général sera effectué suivant le règlement et catégories Jaune, Verte, Bleue, Rouge.
- Pour cette édition un classement spécial par catégorie pour les marques **Espagnoles**.
- La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu sur place, le soir du 6 juin vers 17h00. Un classement Spécifique AFATA / CHETRA & CHETRIM est prévu sur une seule journée → le samedi ou le dimanche si le concurrent ne participe pas le samedi. Il tiendra compte du règlement de chaque organisation.
- Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats. Chaque réclamation doit se référer à un seul sujet et être accompagnée d'un montant de 200 €. De plus, en cas de démontage d'un moteur, une caution de 75 € doit être également versée. Tout pilote mis en cause doit être entendu par le Jury. Il est précisé, par ailleurs, qu'en cas d'incident impliquant plusieurs personnes, la caution doit être versée par chacune des personnes intéressées mais en aucun cas collectivement.

Article 13 – OFFICIEL DE L'ÉPREUVE

Directeur de Course	:	Éric BUNEL	ODT 290485
Commissaire Technique	:	Bernard CHAGNEUX	OCS 290486
Arbitre sportif	:	Jean Maurice EYRAUD	OT 128974
Commissaires de zone	:	Olivier PERNEY	ODT 19096
		Daniel MAZABRARD	ODT 356034
		Marie ABITBOL	ODT 109853
		Bernard SENECLAUZE	ODT 356033

Article 14 – DIVERS

- Le parcours de liaisons empruntant des parties routières les motos et pilotes seront en règle avec la législation (permis, assurance, carte grise, éclairage conseillé et plaques d'immatriculation).
- Un tapis de sol est installé lors du remplissage des motos ou intervention mécanique les huiles usagées seront versées dans le bidon prévu à cet effet indiqué sur le parc coureur.

Article 15 – ASSURANCE

Elle est souscrite par les organisateurs auprès de SAS ASSURANCES LESTIENNE 51873 REIMS CEDEX
Elle est conforme au décret 2006-554 du 16 mai 2006 et l'ordonnance 2006-596 du 23 mai 2006.
Et aux articles L331-10, R331-30, A331-18 et A331-32 du code du sport.

Le président du MOTO CLUB de ROCHEPAULE
Jean Maurice EYRAUD – **Président** – 0768091463
mail : motoclubrochepeaule@orange.fr

le 10 mars 2021
à Saint Agrève



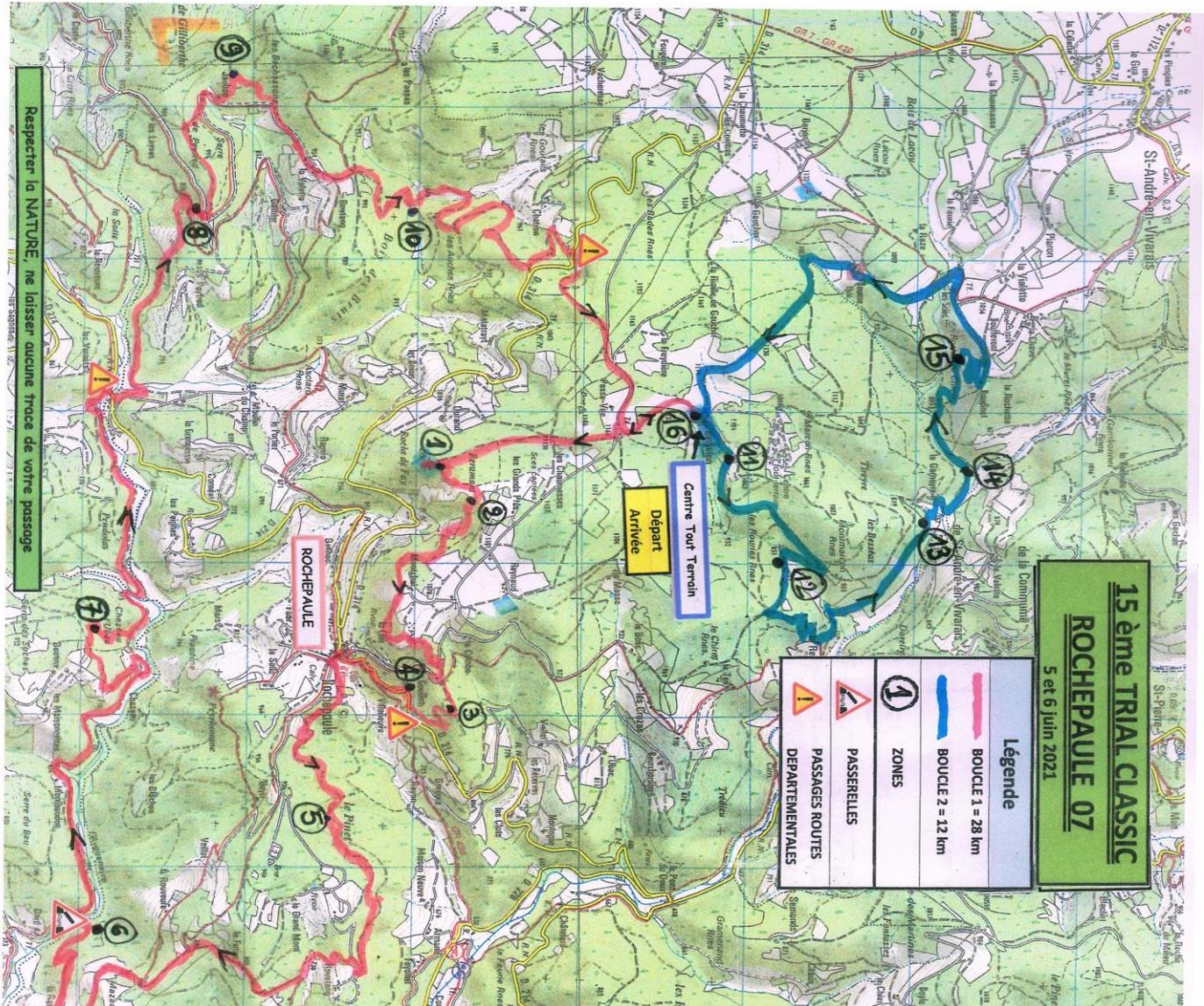


15° Trial Classic de ROCHEPAULE Repérage des Zones points GPS

Lieu	Nom	Latitude	Longitude
Bergeron	Centre Tout Terrain	45.096 286°	4.437 422°
Rocheпаule	Village	45.077 294°	4.455 48°
Zones			
La Croix de Fay	Zone 1	45.103398°	4.459 907°
Chez Jean Jacques	Zone 2	45.060 189°	4.485 370°
Rocheпаule	Zone 4	45.077 294°	4.455 48°
La Ratte	Zone 6	45.079 794°	4.508 790°
Reservoir Andre	Zone 8	45.060 189°	4.485 370°
Jaubant	Zone 9	45.061 302°	4.459 907°
Chez Lucien	Zone 10	45.090 260°	4.433 284°
Rocher Gilbert	Zone 11	45.102 559°	4.436 580°
Sous la Cathédrale	Zone 12	45.109 409°	4.442 740°
La Garneyre	Zone 13	45.108.409°	4.440 840°
Rocher Baudinet	Zone 15	45.118 65°	4.408 27°
Bergeron arrivée	Zone 16	45.096 286°	4.437 422°



Plan du parcours



15ème TRIAL CLASSIC
ROCHEPAULE 07
 5 et 6 juin 2021

Légende	
	BOUCLE 1 = 28 km
	BOUCLE 2 = 12 km
	ZONES
	PASSERELLES
	PASSAGES ROUTES DEPARTEMENTALES

BOUCLE 1

Zone 1 : La croix de Fay (accès voiture)
 Aller à « passe vite » et prendre direction Rochepeule sur 100m
 Prendre le chemin à droite direction Les Chaumasses et suivre le chemin sur environ 1km (flèches blanche)
 Zone 2 : Chez Jean-Jacques (accès voiture)
 Aller à « passe vite » et prendre direction Rochepeule sur 1.1km. Se garer
 Prendre à pied le chemin à droite (en face du chemin « Renaud / La Masse »)
 Suivre l'interzone sur 600 mètres (flèches orange)
 Zone 3 : La Danse (accès voiture)
 Aller jusqu'à Rochepeule et prendre à gauche direction Lalouvesc/Le pont du Doux
 RD 314 - Faire 600 mètres et prendre à pied le chemin à gauche. Suivre les flèches
 blanches sur 800 mètres
 Zone 4 : Le village Rochepeule (accès voiture)
 Aller jusqu'à Rochepeule et prendre à gauche direction Lalouvesc/Le pont du Doux
 RD 314 - Faire 500 mètres
 Zone 5 : Le Pinet (accès moto uniquement)
 Zone 6 : Jarret (accès moto uniquement)
 Zone 7 : Chez Léon (accès 4x4)
 Zone 8 : Réservoir d'André (accès voiture)
 Zone 9 : Jauhant (accès voiture)
 Zone 10 : Chez Lucien (accès moto uniquement)
 Zone 11 : Rocher Gilbert
 Zone 12 : Sous la Cathédrale (accès moto uniquement)
 Zone 13 : La Garenne (accès moto uniquement)
 Zone 14 : Le Bivouac (accès moto uniquement)
 Zone 15 : Rocher de Baudinét (accès moto)
 Zone 16 : Artificielle au Centre Tout Terrain

BOUCLE 2

Zone 1 : La croix de Fay (accès voiture)
 Aller à « passe vite » et prendre direction Rochepeule sur 100m
 Prendre le chemin à droite direction Les Chaumasses et suivre le chemin sur environ 1km (flèches blanche)
 Zone 2 : Chez Jean-Jacques (accès voiture)
 Aller à « passe vite » et prendre direction Rochepeule sur 1.1km. Se garer
 Prendre à pied le chemin à droite (en face du chemin « Renaud / La Masse »)
 Suivre l'interzone sur 600 mètres (flèches orange)
 Zone 3 : La Danse (accès voiture)
 Aller jusqu'à Rochepeule et prendre à gauche direction Lalouvesc/Le pont du Doux
 RD 314 - Faire 600 mètres et prendre à pied le chemin à gauche. Suivre les flèches
 blanches sur 800 mètres
 Zone 4 : Le village Rochepeule (accès voiture)
 Aller jusqu'à Rochepeule et prendre à gauche direction Lalouvesc/Le pont du Doux
 RD 314 - Faire 500 mètres
 Zone 5 : Le Pinet (accès moto uniquement)
 Zone 6 : Jarret (accès moto uniquement)
 Zone 7 : Chez Léon (accès 4x4)
 Zone 8 : Réservoir d'André (accès voiture)
 Zone 9 : Jauhant (accès voiture)
 Zone 10 : Chez Lucien (accès moto uniquement)
 Zone 11 : Rocher Gilbert
 Zone 12 : Sous la Cathédrale (accès moto uniquement)
 Zone 13 : La Garenne (accès moto uniquement)
 Zone 14 : Le Bivouac (accès moto uniquement)
 Zone 15 : Rocher de Baudinét (accès moto)
 Zone 16 : Artificielle au Centre Tout Terrain

Moto Club de Rochepeule
 Etirgiron. 07420 Rochepeule
 04 75 30 06 25
<http://www.motoclubrochepeule.com/>

Modalité du fonctionnement et prévention de notre manifestation :

15^{ème} Trial CLASSIC de ROCHEPAULE

Notre manifestation à trois officiels déclarés en préfecture voir ci-dessous.

Les concurrents doivent passer un contrôle administratif avec vérification de la licence FFM de l'année en cours.

Ensuite un contrôle technique du véhicule est prévu et de l'équipement du pilote.

Le départ du trial n'est donné par le directeur de course que si toutes les conditions de l'arrêté préfectoral sont respectées.

Lors du départ un carton de pointage est donné à chaque concurrent avec son numéro et sa catégorie, ce carton nous est rendu à la fin du trial.

Notre parcours de trial compte 16 zones répartie sur deux boucles, la première compte 10 zones et la seconde 6 zones où au moins deux commissaires sont présents pour le contrôles des pénalités et pointer le carton de pointage.

Un signaleur est prévu à la traversée des D214 et D314 qui sera traversée à 3 endroits différents (voir plan) qui lors du passage de la fermeture de la première boucle rejoindra le centre Tout Terrain.

Les commissaires prévus ne quittent leur poste que lors de la fermeture de cette boucle.

A définir, le PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19 si encore d'actualité pour le mois de juin.



TABLEAU DES FONCTIONS DES BENEVOLES POUR LE 15^{ème} TRIAL CLASSIC de ROCHEPAULE

Fonction	Tâche lors de la manifestation
Directeur de Course	S'assure que tout le dispositif, suivant l'agrément de la préfecture, est bien respecté. Il donne les consignes de sécurité aux concurrents et commissaires avant l'épreuve. Il donne le départ de la manifestation et est le seul à pouvoir arrêter la course.
Commissaire Technique	Il s'assure lors du contrôle que le pilote a bien l'équipement demandé, que le véhicule est bien assuré et que la carte grise correspond bien au véhicule présenté.
Arbitre sportif	Ouvre les parcours et ferme les parcours et indique ainsi aux commissaires ou signaleurs la fin du passage des concurrents. Il peut être aidé dans cette tâche par un membre de l'organisation.
Commissaire zone 1	Contrôle le passage des concurrents dans la zone et pointe le résultat sur le carton. Il peut être commissaire aux zones 12 à 15 de la deuxième boucle.
Commissaire zone 2	Idem commissaire zone 1
Commissaire zone 3	Idem commissaire zone 1
Commissaire zone 4	Idem commissaire zone 1
Commissaire zone 5	Idem commissaire zone 1
Commissaire zone 6	Contrôle le passage des concurrents dans la zone et pointe le résultat sur le carton. A la fermeture de la boucle il rentre au Centre Tout Terrain.
Commissaire zone 7	Idem commissaire zone 6
Signaleur 1 sur RD 214	Signale aux concurrents si la route est libre. A la fermeture de la boucle il rentre au Centre Tout Terrain.
Commissaire zone 8	Idem commissaire zone 6
Commissaire zone 9	Idem commissaire zone 6
Signaleur 2 sur RD 214	Signale aux concurrents si la route est libre. A la fermeture de la boucle il rentre au Centre Tout Terrain.
Signaleur 3 sur RD 314	Signale aux concurrents si la route est libre. A la fermeture de la boucle il rentre au Centre Tout Terrain.
Commissaire zone 10	Idem commissaire zone 6
Fin 1^{ère} boucle	
Commissaire zone 11	Idem commissaire zone 6
Commissaire zone 12	Contrôle le passage des concurrents dans la zone et pointe le résultat sur le carton. A la fermeture de la boucle il rentre au Centre Tout Terrain.
Commissaire zone 13	Idem commissaire zone 12
Commissaire zone 14	Idem commissaire zone 12
Commissaire zone 15	Idem commissaire zone 12
Commissaire zone 16	Contrôle le passage des concurrents dans la zone et pointe le résultat sur le carton. Le matin, un des commissaires est chargé de surveiller l'installation des Véhicules des concurrents et ceux des spectateurs pour garder les accès au centre Tout Terrain libres, idem pour les entrées et sorties des parkings.
Zone du centre Tout Terrain.	
Fin de la deuxième boucle	Vers 17h30 pour le dernier concurrent



Liste des commissaires de zone (prévision) 2 minimum par Zone soit 32 commissaires pour 16 zones de non-stop

- 1 Mathieux Chantre
- 2 André BERGERON
- 3 Gilles SIMON PEYRET
- 4 Eddy Brunet
- 5 Gilbert ROCHEDY
- 6 Colette ROCHEDY
- 7 Christophe DUCLAUX
- 8 Antoine Nicolas
- 9 Plume Simon Peret
- 10 Charles MONTAGNES
- 11 Frédéric Fourel
- 12 Anthony FROMENTOUX
- 13 Philippe Bourgoïn
- 14 Roger Debard
- 15 Christian Ferlay
- 16 Valentin Rousset
- 17 Guy PARAT
- 18 Pascal Blanc
- 19 J – François PINEDE
- 20 Hubert BLANCHARD
- 21 Odile COMBETTE
- 22 Didier COMBETTE
- 23 Benjamin Fombonne
- 24 Cecilia Dubois
- 25 Bernard Seneclauze
- 26 Daniel MAZABRARD
- 27 David CLUZEL
- 28 Bertrand TATU
- 29 Claire VALET
- 30 Brigitte Garcia
- 31 Christophe Duclaux

Signaleurs indiquent que la route est libre pour la traversée sur D 314, D 214, et D 228

- 32 René Cros né le 12 / 10 /1964 n° permis : 18 ac81464
- 33 Christian Rochedy né le 24 /09 /1957 n° permis : 750707200318
- 34 Jessica Dafort né le 29 / 03 /1988 n°permis 0407077200207



HORAIRES PREVISIONNELS

Organisateur

Epreuve : 15^{ème} TRIAL CLASSIC DE ROCHEPAULE
 Club : Moto Club de ROCHEPAULE
 Lieu : Centre Tout Terrain de ROCHEPAULE lieu-dit BERGERON

Date : 5 et 6 juin 2021

Début	Fin	Déroulement
VENDREDI 4 juin		
16h	20h	Contrôle administratif et technique
SAMEDI 5 juin		
8h	10h	Contrôle administratif et technique
8h		Réunion des officiels du TRIAL
10h	12h	Départ
	17h30	Arrivée derniers concurrents
DIMANCHE 6 juin		
8h	9 h	Contrôle administratif et technique
8h		Réunion des officiels du TRIAL
9h	12h	Départ
	17h	Arrivée derniers concurrents
17H30		Remise des prix